

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>20<sup>ème</sup></b>
Nom de site	PERE LACHAISE	Numéro	750068
Adresse du site	<b>27, rue Saint Fargeau</b>	Hauteur	R+18 (52,30 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives.</b>		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Un autre opérateur présent sur le site OF (32°, 148° et 275°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>15/04/2020</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>14/01/2021</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>14/03/2021</b>
Historique et contexte	<b>Mise en service des antennes inactives précédemment installées</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 4,10 m et 8 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G : 0° <3V/m - 120° <2V/m - 240° <2V/m <b>5G : 0° &lt;2V/m - 120° &lt;1V/m - 240° &lt;1V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	<b>58,72 m</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes	Ce Projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°/120°/240° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux activées en 5G pour les même azimuts.
Intégration antennaire	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

#### **Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

### Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche collective Saint Fargeau 20ème	8 rue de Saint-Fargeau	25.5 m	Non	1.04

\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

### Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 0°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	40.5 m	32.5 m	41.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

## Simulation pour le 3500MHz (5G)

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 41.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 40.5 m .





Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 41.5 m .



	<i>Azimut 120°</i>	<i>Azimut 240°</i>	<i>Azimut 0°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>40.5 m</i>	<i>41.5 m</i>	<i>41.5 m</i>

### Vue des Antennes Avant/Après



AUCUN CHANGEMENT

## Vue des Azimuts

Azimut 0°



Azimut 120°



Azimut 240°

